

<https://crifrance.com/actu-islamophobie/discrimination-islamophobe-a-l>



# Discrimination islamophobe à l'hôpital de Perpignan

- Actu islamophobie -



Date de mise en ligne : lundi 30 avril 2018

---

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

---

**La Coordination contre le racisme et l'islamophobie a été saisie au sujet d'un fait de discrimination à l'égard de Mme M\*\*\*, une patiente parce que musulmane, daté du 22/03/2018 dans votre hôpital.**

Monsieur le directeur R\*\*\*,

En effet, il se trouve que cette patiente majeure portait un couvre-chef et sur celui-ci, le Dr D\*\*\* l'a interpellée et questionnée sur ses justifications durant une trentaine de minutes engageant un débat privé inquisiteur.

Le soignant a notamment affirmé à sa patiente que porter le voile dans l'espace de l'hôpital et l'espace public était interdit par la loi française.

Puis, après cette discussion inopportune à l'hôpital et qui plus est au service des urgences, l'auscultation médicale attendue a eu lieu.

Pourtant, rien dans les textes juridiques ne permet d'interdire aux usagers de la fonction publique à l'hôpital le port d'un signe religieux. Les textes sont clairs et l'article 7 du code de déontologie médicale (article R.4127-7 du CSP) n'autorise pas à questionner le patient sur ses convictions et oblige le devoir de neutralité du fonctionnaire.

La patiente a ainsi subi un préjudice moral et elle se réserve le droit de donner suite à cette affaire.

La Coordination contre le racisme et l'islamophobie rappelle ces textes importants pour le respect des droits humains et son attachement aux libertés individuelles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de nos salutations distinguées.

*J. Farah, responsable juridique CRI*

CRI Perpignan : Mr Righi A 06 64 33 91 86